

Cote du document: EB 2012/LOT/P.8  
Date: 2 novembre 2012  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Mémoire du Président**

### **Proposition de financement supplémentaire en faveur de la République de Sierra Leone pour le**

### **Projet de relèvement et de réduction de la pauvreté à assise communautaire**

#### **Note pour les représentants au Conseil d'administration**

##### Responsables:

##### Questions techniques:

**Hubert Boirard**  
Chargé de programme de pays  
téléphone: +39 06 5459 2298  
courriel: h.boirard@ifad.org

##### Transmission des documents:

**Deirdre McGrenra**  
Chef du Bureau des organes  
directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb\_office@ifad.org

---

Pour: **Approbation**

## **Recommandation d'approbation**

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement supplémentaire sous forme de prêt et de don en faveur de la République de Sierra Leone pour le Projet de relèvement et de réduction de la pauvreté à assise communautaire, telle qu'elle figure au paragraphe 18, ainsi que les modifications de l'accord de financement indiquées au paragraphe 14.

## **Mémoire du Président**

### **Proposition de financement supplémentaire à la République de Sierra Leone pour le Projet de relèvement et de réduction de la pauvreté à assise communautaire**

#### **I. Contexte**

1. Le présent mémoire a pour objet l'approbation d'un financement supplémentaire d'un montant équivalant approximativement à 8,43 millions de DTS (soit 13 millions d'USD), sous la forme d'un prêt à des conditions particulièrement favorables (50%) et d'un don (50%) octroyés à la République de Sierra Leone pour le Projet de relèvement et de réduction de la pauvreté à assise communautaire (PRRPC), approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2013.
2. Comme il est indiqué dans le rapport du Président y relatif (EB 2003/80/R.26/Rev.1), le projet est financé grâce à un prêt du FIDA à hauteur de 5,9 millions de DTS. Par la suite, en décembre 2010, le Conseil a approuvé l'octroi d'un financement supplémentaire de 14,1 millions de DTS afin de reproduire à plus grande échelle les activités agricoles sur une période de cinq ans. Le financement supplémentaire qu'il est proposé d'octroyer au PRRPC équivaldrait à 8,43 millions de DTS (soit 13 millions d'USD) et proviendrait des ressources à la disposition de la République de Sierra Leone pour le cycle 2010-2012 du système d'allocation fondé sur la performance (SAFP). Ces fonds seraient alloués à la République de Sierra Leone par le biais du PRRPC afin de compléter le financement de deux composantes du projet en cours, à savoir: i) la petite agriculture et la commercialisation; et ii) la décentralisation.
3. Le financement supplémentaire s'inscrit dans le droit fil du programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) 2011-2015 et de ses trois objectifs stratégiques, à savoir: i) appui à l'agriculture – l'accès des petits exploitants à l'irrigation, aux compétences techniques et au marché s'améliore; ii) appui à la finance rurale – la population rurale pauvre a accès à des services financiers fiables et durables (épargne, crédit, transferts et envois de fonds, etc.); et iii) appui au développement local – la population rurale pauvre prend une plus large part à la gestion des institutions locales décentralisées.

#### **II. Justification et raison d'être**

4. Ce financement supplémentaire contribuera à la réalisation de l'objectif général du projet, qui est d'autonomiser les populations rurales pauvres afin qu'elles améliorent leur sécurité alimentaire et leurs moyens de subsistance, et d'étendre le projet au pays tout entier. Le projet a deux grands objectifs:

- i) faciliter l'accès des petits exploitants à la terre, à l'irrigation, aux compétences techniques et aux marchés afin de soutenir la petite agriculture et la commercialisation; et ii) appuyer le développement communautaire et local afin d'accroître la participation des populations rurales pauvres à la gestion des institutions locales décentralisées.
5. Depuis 2009, date à laquelle le FIDA a commencé à superviser directement le projet, ce dernier a été recentré sur ces objectifs, et l'exécution s'est nettement accélérée grâce à un soutien actif et aux missions de supervision. La performance du projet est désormais satisfaisante et un certain nombre de réalisations remarquables ont été enregistrées: 80% du financement initial et 36% du financement supplémentaire approuvé en décembre 2010 ont été décaissés.
  6. Depuis 2009, les réalisations et interventions du PRRPC sont devenues une référence dans le pays, tant en termes d'innovation que d'efficacité en faveur du relèvement des cultures arboricoles, de la remise en culture des marécages des vallées de l'intérieur du pays, de la remise en état des routes de desserte, ainsi que de la mise en place de systèmes d'entretien des routes au niveau local. Les collectivités locales ont également bénéficié d'un appui, en particulier au niveau de la circonscription. On peut citer, parmi les principales réalisations, le relèvement de 4 260 ha de terre pour la culture du cacao, du café et de l'huile de palme; la remise en culture de 614 ha de marécages des vallées de l'intérieur du pays, permettant ainsi la production de riz et de cultures de contre-saison; et la remise en état de 606 km de routes de desserte, facilitant ainsi la mobilité et la circulation en milieu rural et, partant, l'accès aux marchés. Afin de garantir la viabilité de ces investissements (1 000 km environ de routes devraient être réalisés dans le cadre du PRRPC), un système d'entretien des routes, en partie financé par le nouveau fonds national pour l'entretien des routes de desserte, créé avec l'aide du FIDA en 2011, a été mis en place à titre pilote dans deux districts.
  7. Le projet a par ailleurs permis d'améliorer l'efficacité des collectivités locales et des institutions de base au niveau du district et de la circonscription (grâce à la fourniture d'infrastructures et d'équipement, au renforcement des capacités et à la formation y afférente, et à l'appui aux équipes locales). Des mécanismes plus efficaces de participation des groupes cibles du FIDA au processus de planification du développement communautaire, de prise de décisions, et de suivi-évaluation ont ainsi pu être établis. En 2010, le FIDA a mis en place des infrastructures rentables au niveau de la circonscription, favorisant ainsi la décentralisation au niveau local. Avec l'appui du FIDA, 100 bureaux de circonscription ont été construits et équipés et sont désormais opérationnels, et les comités de circonscription peuvent maintenant y mener leurs activités. Par ailleurs, 41 bureaux de circonscription supplémentaires sont en cours de construction et devraient être terminés d'ici à la fin de 2012. En intervenant au niveau local, le FIDA apporte une contribution essentielle au processus de décentralisation, en favorisant la mise en place d'un environnement porteur et des installations nécessaires pour que les opérations puissent être menées à bien au niveau de la circonscription.
  8. Alors que le dernier financement supplémentaire était directement destiné au développement agricole, il est maintenant nécessaire de consolider et de reproduire à plus grande échelle les approches mises en place avec succès pour la remise en état et l'entretien des routes, et l'appui aux collectivités locales. Cela favorisera un développement équilibré dans le pays tout entier ainsi qu'une meilleure appropriation du processus de développement en vue du retrait progressif de l'appui des donateurs.

9. Compte tenu de l'importance que revêtent les routes de desserte pour les petits agriculteurs et pour la population rurale au sens large, et vu que le système d'entretien des routes est maintenant bien établi, il est désormais possible d'envisager la remise en état de 500 km de routes supplémentaires, reliant ainsi les zones de production avec un plus grand nombre de marchés. Cela permettra d'accélérer les transports et de réduire les frais y afférents, de limiter les pertes après-récolte et de faciliter la commercialisation de la production agricole, au profit des agriculteurs. De même, la reproduction à l'échelle nationale du système d'entretien des routes géré par les collectivités locales permettra de garantir la pérennité des investissements du FIDA et d'autres donateurs dans ce secteur essentiel pour le développement agricole. Ce financement supplémentaire couvrira le coût initial de la fourniture d'équipement et de la formation, tandis que les dépenses de fonctionnement relatives à l'équipement et au personnel seront financées sur les fonds nationaux d'entretien des routes et les budgets de district.
10. De la même façon, s'il fait suite à la requête avancée par le Gouvernement de Sierra Leone de rendre opérationnelles, au niveau national, les structures gouvernementales locales en vertu de la loi de 2004 sur les collectivités locales, le FIDA permettra aux ménages vulnérables de petits agriculteurs de jouer un rôle significatif dans les processus de prise de décisions et d'exécution au profit du développement local. Le groupe cible sera ainsi mieux à même d'influer sur les décisions publiques en faveur des investissements dans le secteur agricole et rural, d'où une amélioration du développement agricole, de la production rurale et des revenus. Par conséquent, les bénéficiaires du projet seront la communauté rurale de l'ensemble du pays.
11. Ce financement supplémentaire devrait déboucher sur trois résultats majeurs:
  - i) l'extension de la couverture des routes de desserte remises en état – de 1 000 à 1 500 km; ii) la reproduction, à l'échelle nationale, du système d'entretien des routes de desserte viendra compléter une telle extension. Grâce à ces réalisations, la mobilité s'améliorera dans les zones rurales, d'où des revenus plus élevés et de meilleurs moyens de subsistance pour les petits agriculteurs de Sierra Leone; et iii) la reproduction, à l'échelle nationale, du développement des infrastructures de circonscription, l'objectif étant de mettre en place, au niveau local, des structures gouvernementales par le biais desquelles les groupes cibles du FIDA puissent faire état de leurs besoins et de leurs priorités.

### **III. Coût du projet**

12. Le coût total révisé du projet est d'environ 51,04 millions d'USD. Les sources de financement sont les suivantes: i) le FIDA, avec un prêt initial équivalent approximativement à 5,9 millions de DTS (8,51 millions d'USD), un prêt et un don supplémentaires approuvés en 2010 pour un montant équivalent approximativement à 14,1 millions de DTS (21,45 millions d'USD), et le prêt et don supplémentaires proposés ici, pour un montant équivalent approximativement à 8,43 millions de DTS (13 millions d'USD); ii) le gouvernement, avec des fonds de contrepartie à hauteur de 3,6 millions d'USD; et iii) les bénéficiaires, avec une contribution de 3,7 millions d'USD. Il est proposé que le financement additionnel du FIDA, soit approximativement 8,43 millions de DTS (13 millions d'USD) sous la forme d'un prêt supplémentaire d'environ 4,215 millions de DTS (6,5 millions d'USD) et d'un don supplémentaire au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD) d'environ 4,215 millions de DTS (6,5 millions d'USD), soit alloué aux catégories de dépenses existantes, conformément au tableau ci-après.

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant alloué sous forme de prêt (approximatif en DTS)</i>	<i>Montant alloué sous forme de don CSD (approximatif en DTS)</i>	<i>Pourcentage de dépenses admissibles (hors taxes)</i>
I. Travaux de génie civil	3 503 000	3 503 000	100
II. Véhicules et équipement	399 000	399 000	100
III. Intrants agricoles	0	0	
IV. Études et formation	88 000	88 000	100
V. Assistance technique	89 000	89 000	100
VI. Fonds de développement communautaire	0	0	
VII. Salaires et provisions	0	0	
VIII. Dépenses de fonctionnement	136 000	136 000	100
<b>Total</b>	<b>4 215 000</b>	<b>4 215 000</b>	<b>100</b>

13. Le prêt du FIDA, soit 50% du financement supplémentaire, sera accordé à la République de Sierra Leone à des conditions particulièrement favorables. Les variations des montants alloués aux catégories de dépenses du prêt et du don du FIDA seront indiquées dans l'annexe II de l'accord de financement révisé.

#### **IV. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement**

14. Après l'approbation par le Conseil d'administration, l'accord de financement sera modifié de façon à prendre en compte le financement supplémentaire accordé par le FIDA, la moitié sous forme de don et l'autre moitié sous forme de prêt. Ce financement renforce le plan de financement initialement approuvé au moment de la conception et n'entraîne aucune modification du descriptif du projet. Le financement supplémentaire viendra compléter le financement des composantes 1 et 2 du projet. La couverture géographique du projet sera élargie au niveau national.

#### **V. Instruments et pouvoirs juridiques**

15. Un amendement à l'accord de financement en vigueur entre la République de Sierra Leone et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement supplémentaire proposé sera consenti au bénéficiaire.
16. La République de Sierra Leone est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
17. Je certifie que le financement supplémentaire proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

#### **VI. Recommandation**

18. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement supplémentaire proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Sierra Leone un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalent à quatre millions deux cent quinze mille droits de tirage spéciaux (4,215 millions de DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République de Sierra Leone un don supplémentaire d'un montant équivalant à quatre millions deux cent quinze mille droits de tirage spéciaux (4,215 millions de DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Kanayo F. Nwanze